



Assemblée générale

UN LIBRARY

Distr.  
GENERALE

JUN 10 1980

A/35/303  
24 juin 1980

UN/FA COLLECTION

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Point 12 de la liste préliminaire\*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au  
peuple kampuchéen

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	2
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	3 - 9	3
A. Participation à la réunion .....	3 - 5	3
B. Election du Bureau .....	6	4
C. Ordre du jour .....	7	4
D. Organisation des travaux .....	8	5
E. Documentation .....	9	5
III. DEBAT .....	10 - 11	5
IV. DECLARATION DE CLOTURE DU PRESIDENT .....	12 - 13	6

ANNEXE

Résumé fait par le Président de la Réunion

\* A/35/50.

## I. INTRODUCTION

1. A sa 21ème séance plénière, le 1er mai 1980, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1980/23, intitulée "Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen", qui était ainsi conçue :

"Le Conseil économique et social,

Reconnaissant la nécessité grave et urgente d'accroître l'assistance humanitaire au peuple kampuchéen et d'améliorer les moyens pratiques de faire parvenir les vivres et les fournitures médicales à ceux qui en ont besoin,

Notant que l'objectif financier fixé pour la période allant d'avril à décembre 1980 n'a pas encore été atteint et qu'il reste de graves problèmes pratiques à résoudre en ce qui concerne la distribution des secours,

Notant avec une profonde inquiétude le grand nombre de réfugiés dans la région et leur besoin urgent d'une plus grande assistance internationale rapide et efficace conformément à la résolution 34/62 de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1979, qui a été adoptée sans être mise aux voix,

Convaincu de la nécessité urgente de tenir une réunion internationale au sujet de l'assistance et des secours humanitaires à apporter au peuple kampuchéen,

1. Décide qu'une réunion internationale, à l'échelon ministériel, se tiendra pendant la deuxième quinzaine de mai 1980 pour examiner la question de l'assistance et des secours humanitaires à apporter au peuple kampuchéen;

2. Prie le Secrétaire général de convoquer la réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen à Genève et d'y inviter les Etats qui avaient été conviés à assister à la réunion tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979, ainsi que les Etats socialistes d'Europe orientale et les Etats membres du Conseil économique et social non compris dans les deux catégories précédentes;

3. Décide que, dans la mesure où ce règlement est pertinent et applicable, les travaux de la Réunion seront régis par le règlement intérieur des conférences de l'Organisation des Nations Unies pour les annonces de contributions, que l'Assemblée générale a adopté le 15 décembre 1978 1/".

2. Conformément à la demande faite par le Conseil, le Secrétaire général a invité les 99 Etats visés au paragraphe 2 de la résolution à participer à la Réunion. Il a également invité les six organisations et organismes qui exécutent des programmes opérationnels d'assistance au Kampuchea, ainsi que la Communauté économique européenne.

---

1/ A/33/580 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.17).

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Participation à la Réunion

3. Les 59 Etats ci-après étaient représentés à la Réunion 2/ :

Allemagne, République fédérale d'	Jordanie
Arabie saoudite	Koweït
Argentine	Liban
Australie	Luxembourg
Autriche	Malaisie
Belgique	Maroc
Bolivie	Mexique
Canada	Népal
Chili	Nigéria
Chine	Norvège
Chypre	Nouvelle-Zélande
Colombie	Pakistan
Costa Rica	Pays-Bas
Danemark	Pérou
Emirats arabes unis	Philippines
Equateur	Portugal
Espagne	Qatar
Etats-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Saint-Siège
France	Sénégal
Ghana	Singapour
Grèce	Suède
Honduras	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Irlande	Tunisie
Islande	Turquie
Israël	Venezuela
Italie	Yougoslavie
Jamahiriya arabe libyenne	Zaire
Japon	

4. Les organisations et organismes ci-après étaient également représentés :

Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
Comité international de la Croix-Rouge  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

---

2/ Pour la liste des participants, voir le document E/CONF.73/INF.1/Rev.1.

Programme alimentaire mondial  
Programme des Nations Unies pour le développement

\* \* \*

Communauté économique européenne

5. Un certain nombre d'Etats et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales étaient représentés à la Réunion par des observateurs.

B. Election du Bureau

6. A sa première séance, le 26 mai 1980, la Réunion a élu par acclamation le Bureau suivant :

Président : M. Andrew Peacock, ministre des affaires étrangères  
d'Australie

Vice-Président : M. Patrick Bolokor, ministre d'Etat, ministre des affaires  
extérieures du Nigéria.

C. Ordre du jour

7. A sa première séance, la Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire (E/CONF.73/1), étant entendu qu'il n'y aurait qu'un seul vice-président. L'ordre du jour était le suivant :

- "1. Ouverture de la Réunion par le Secrétaire général
2. Election du Président
3. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour
  - b) Election du vice-président
  - c) Organisation des travaux
4. Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen :
  - a) Examen du programme d'assistance et de secours humanitaires
  - b) Réfugiés et personnes déplacées
  - c) Contributions

/...

D. Organisation des travaux

8. A sa première séance également, la Réunion a décidé, entre autres, que :

a) Les déclarations ne dépasseraient pas 15 minutes dans la mesure du possible;

b) Les observateurs d'Etats Membres ne pourraient pas prendre la parole à la Réunion mais pourraient, s'ils le souhaitaient, présenter par écrit des déclarations reflétant leurs vues, aux fins de distribution aux participants;

c) Etant donné le caractère humanitaire de la Réunion et le peu de temps dont elle disposait, si un représentant se sentait obligé de répondre aux observations d'un orateur, le Secrétariat ferait distribuer le texte de sa réponse à condition qu'on lui en fournisse des exemplaires en nombre suffisant.

E. Documentation

9. La Réunion était saisie des documents suivants :

E/CONF.73/1	Ordre du jour provisoire
E/CONF.73/2 et Add.1 et Add.1/Corr.1	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Coordonnateur du Programme d'assistance et de secours humanitaires au peuple kampuchéen
E/CONF.73/INF.1/Rev.1	Liste des participants

III. DEBAT

10. De sa 1ère à sa 4ème séance, les 26 et 27 mai, la Réunion a examiné le point 4 de l'ordre du jour (voir par. 7); au cours du débat, les représentants des Etats suivants ont pris la parole : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

11. Des déclarations ont également été faites par le représentant de la Communauté économique européenne, le représentant du Programme alimentaire mondial, le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Coordonnateur du Programme d'assistance et de secours humanitaires au peuple kampuchéen.

/...

IV. DECLARATION DE CLOTURE DU PRESIDENT

12. A la 4ème séance, le Président a fait une déclaration de clôture dans laquelle il a résumé les travaux de la Réunion.

13. A la même séance, il a été décidé que le texte de la déclaration du Président serait communiqué à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et présenté à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le texte de cette déclaration est reproduit dans l'annexe au présent document.

## ANNEXE

Résumé fait par le Président de la Réunion

1. Nous venons d'entendre le dernier orateur et il me semble utile, à ce stade de nos délibérations, de résumer nos travaux et de procéder à une évaluation des conclusions auxquelles nous sommes arrivés.
2. Nous nous sommes réunis à Genève comme suite à la résolution 1980/23 que le Conseil économique et social a adoptée le 1er mai 1980, et par laquelle il a prié le Secrétaire général de convoquer une réunion à l'échelon ministériel. Le fait qu'en dépit d'un si bref préavis, 59 pays se sont faits représenter à cette réunion, dont un grand nombre par des ministres et de hauts fonctionnaires, montre à quel point la communauté internationale se préoccupe du sort du peuple kampuchéen.
3. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général a exposé et évalué en toute franchise les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre du programme d'assistance et de secours humanitaires au peuple kampuchéen. Il a également appelé notre attention sur un certain nombre de points importants que nous devons avoir constamment présents à l'esprit dans nos efforts futurs, et nous a demandé de réaffirmer notre solidarité envers le peuple kampuchéen. Nous avons également été saisis d'un rapport analytique établi par le Coordonnateur du programme, M. Robert Jackson, où sont exposés l'historique du programme ainsi que les problèmes actuels et les perspectives d'avenir.
4. Dans leurs déclarations, les orateurs ont invariablement mentionné l'affliction et l'inquiétude profondes que leur cause la catastrophe qui s'est abattue sur le peuple khmer, et offert leur soutien moral à tous ceux qui déploient des efforts pour sauver la vie d'innocents Kampuchéens et soulager leurs souffrances. Nous connaissons les causes politiques qui sont à l'origine de la situation actuelle, mais il n'en demeure pas moins que le problème de la population kampuchéenne a été et reste d'ordre humanitaire. Des centaines de milliers de Khmers souffrent de la faim, de la malnutrition et de la maladie. Des centaines de milliers de personnes ont été chassées de leurs foyers, ont perdu leurs proches ou en ont été séparés, et n'ont guère d'espoir de retrouver une existence normale, saine et stable. C'est une tragédie humaine d'une ampleur et d'une cruauté déchirantes.
5. Nous avons concentré notre attention sur une tâche urgente et bien définie : sauver le peuple kampuchéen de la famine et des épidémies qui le menacent en 1980, et lui permettre de relancer sa production agricole pour éviter que la même tragédie ne se répète à l'avenir. Cette tâche est exécutée à la fois par l'intermédiaire des organismes internationaux intéressés et avec l'aide des organisations bénévoles qui se dépensent sans compter. Nous sommes également au courant de l'existence de programmes d'assistance bilatérale, et regrettons par conséquent que le Viet Nam et certains pays d'Europe orientale aient refusé de participer à cette réunion.

/...

6. La pleine et entière coopération de tous les intéressés - les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les organismes internationaux et bénévoles, les Gouvernements thaïlandais et vietnamien et les autorités de Phnom Penh - est essentielle pour le succès de la deuxième phase du programme international de secours.

7. Je suis extrêmement satisfait que nos débats aient fait apparaître une très nette convergence de vues. J'estime en effet qu'un large consensus est intervenu sur les points suivants :

a) Le programme d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen, s'ajoutant à l'assistance fournie sur une base bilatérale, a permis de limiter l'étendue de la tragédie au Kampuchea.

b) Néanmoins, la situation reste grave et précaire, et une nouvelle crise pourrait survenir en l'absence de mesures adéquates et opportunes.

c) Le principal obstacle à la mise en oeuvre d'un programme de grande ampleur est d'ordre logistique. Il faut remédier de toute urgence aux insuffisances dans ce domaine, afin d'assurer le succès des efforts que nous déployons pour empêcher une nouvelle catastrophe dans les mois à venir.

d) Les insuffisances du système de distribution suscitent une inquiétude générale. Des mesures plus radicales devraient être adoptées pour faire en sorte que les fournitures disponibles parviennent à ceux qui en ont le plus besoin par les itinéraires les plus rapides à partir de la Thaïlande et du Viet Nam.

e) Il est indispensable que les semences de riz et les fournitures agricoles de base soient livrées en temps voulu pour la récolte de la mousson, pour diminuer les risques d'un déficit vivrier en 1981.

f) L'objectif fondamental du programme de secours humanitaires est d'encourager l'établissement de conditions qui permettront aux Kampuchéens se trouvant dans les centres d'hébergement en Thaïlande ou dans des camps le long de la frontière de retourner dans leurs foyers et de reprendre une vie normale.

8. J'aborde maintenant les suggestions spécifiques qui ont été formulées en vue d'améliorer l'efficacité des opérations. La plupart d'entre elles concernent la nécessité d'améliorer les arrangements concernant les livraisons, le système de transport et le processus de distribution.

9. La Réunion a souligné la nécessité de prévoir un plus grand nombre de points d'entrée pour éliminer la congestion portuaire et les goulots d'étranglement.

10. L'ouverture d'aéroports provinciaux aux vols internationaux et nationaux transportant des secours et le transbordement des marchandises à la frontière thaïlandaise faciliteraient grandement le mouvement et la distribution des secours.

/...

11. La décision des autorités de Phnom Penh d'autoriser les vols internationaux transportant des secours à se rendre à Phnom Penh par l'itinéraire le plus direct a été accueillie avec satisfaction.

12. Il est nécessaire de continuer à améliorer l'infrastructure et la logistique au Kampuchea, de manière à ce que les fournitures parviennent à leurs destinataires plus rapidement, plus efficacement et à moindres frais.

13. La présence au Kampuchea d'un nombre plus élevé de fonctionnaires internationaux est nécessaire pour améliorer la distribution et le contrôle des secours; ces fonctionnaires devraient jouir d'une mobilité et de facilités d'accès accrues. On ne saurait trop souligner l'importance de cette question. Les pays donateurs souhaitent à bon droit s'assurer que leurs contributions se traduisent effectivement en distributions à ceux qui en ont le plus besoin, équitablement et sans discrimination.

14. La pénurie de médecins et de personnel médical au Kampuchea est extrême. Or un grand nombre d'auxiliaires médicaux sont prêts à se rendre au Kampuchea pour y offrir leurs services. La décision des autorités de Phnom Penh d'admettre une équipe médicale suédoise au Kampuchea est encourageante, et l'admission d'un plus grand nombre de médecins et d'auxiliaires médicaux contribuerait beaucoup au développement des services de santé au Kampuchea.

15. Des consultations dans tous ces domaines sont en cours entre les organisations internationales et les autorités compétentes. La présente réunion estime qu'il faudrait intensifier ces négociations et les mener à bien au plus vite.

16. Aucun programme ne peut réussir sans l'appui et la participation inestimables du Gouvernement thaïlandais. La communauté mondiale est profondément reconnaissante à la Thaïlande pour sa politique humaine et la remercie d'avoir accepté de servir de plaque tournante pour l'acheminement des secours au Kampuchea. Nous sommes pleinement conscients du pesant fardeau que cette responsabilité représente pour la Thaïlande et des problèmes auxquels ce pays doit faire face, en particulier en ce qui concerne ceux de ses ressortissants qui ont été déplacés et touchés par les événements.

17. La Réunion a souligné la nécessité urgente d'accroître l'aide internationale aux villageois thaïlandais qui ont été déracinés et déplacés par l'afflux des réfugiés kampuchéens.

18. On reconnaît qu'il est important de faire parvenir des secours dans la zone située le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne, tant pour les camps installés à proximité de la frontière que pour les milliers de Khmers vivant au Kampuchea dont la vie dépend de ce ravitaillement, mais de graves problèmes ont surgi. Des mesures immédiates et énergiques sont nécessaires pour régulariser et améliorer la situation dans les camps situés près de la frontière, afin de mieux protéger les civils de toutes les hostilités et d'améliorer la distribution des vivres, des semences et des fournitures médicales aux civils qui vivent dans ces camps.

/...

19. Le programme d'assistance aux Kampuchéens vivant dans les centres d'hébergement en Thaïlande devrait également bénéficier d'un plus large appui.

20. Etant donné la position clef de la Thaïlande, qui a accueilli des centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés indochinois et qui sert de plaque tournante pour l'acheminement des secours au Kampuchea, et compte tenu des problèmes spéciaux que posent les camps situés près de la frontière thaïlando-kampuchéenne, on a recommandé qu'un bureau permanent dirigé par un représentant de rang supérieur et doté d'un personnel restreint, soit mis à Bangkok à la disposition de M. Robert Jackson, Coordonnateur du programme d'assistance et de secours pour coordonner les efforts humanitaires au Kampuchea et le long de la frontière thaïlandaise.

21. On a également proposé de constituer un Fonds spécial pour les secours au Kampuchea, en vue d'assurer une coordination plus efficace de l'assistance aux populations affectées.

22. Compte tenu de la nécessité urgente de revoir les arrangements actuels concernant la coordination, le Secrétaire général a été prié d'examiner ces deux suggestions.

23. Finalement, un appel a été adressé à toutes les parties concernées pour qu'elles respectent strictement les dispositions pertinentes des Conventions de Genève et les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

24. J'en viens maintenant à la question du financement. En réponse à l'appel lancé, les annonces de contributions financières pour la deuxième phase du programme international de secours ont été généreuses et encourageantes. Je suis particulièrement heureux de pouvoir annoncer à la présente réunion que la somme de 39 millions de dollars qu'il était indispensable de se procurer d'ici la fin du mois de juin a été réunie. En fait, le montant total des nouvelles contributions annoncées à la Réunion a permis de réduire dans une très large mesure le déficit qui avait été estimé à 181 millions de dollars pour le reste de l'année.

25. Les traces laissées par la tragédie du Kampuchea seront longues à disparaître. Les bouleversements qui se sont produits au Kampuchea pendant la dernière décennie ont coûté si cher en ressources humaines et matérielles que ce pays aura besoin pendant longtemps de l'assistance de la communauté internationale.

26. J'ai essayé d'analyser le consensus auquel nous sommes parvenus pendant la Réunion, tant en ce qui concerne les principes généraux que certaines propositions spécifiques. Je suis convaincu que la Réunion, en dépit des limitations dues à la non-participation de certains donateurs bilatéraux, contribuera à renforcer l'effort international d'assistance au peuple kampuchéen en détresse et d'améliorer l'efficacité du programme humanitaire international. Nous ne pouvons cependant faire abstraction des contraintes et des obstacles actuels ni cacher la déception qu'ils nous causent. Mais, quelles que soient les difficultés auxquelles nous nous heurtons, nous estimons que notre détermination de servir un noble objectif humanitaire doit rester inébranlable. Notre récompense à tous sera de voir le

/...

peuple kampuchéen sortir de sa misère et se tourner avec espoir vers une vie nouvelle bien méritée après les souffrances qu'il a subies au cours d'une des plus grandes tragédies de l'histoire humaine.

27. Nous avons tous rendu hommage aux organismes des Nations Unies, au Comité international de la Croix-Rouge et aux organismes bénévoles pour le dévouement avec lequel ils se sont acquittés d'une tâche extrêmement difficile et complexe. Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général pour l'intérêt qu'il porte à ce programme, pour l'initiative qu'il a prise d'alerter l'opinion publique mondiale et pour les mesures qu'il a adoptées afin de coordonner plus efficacement les travaux des organismes.

28. Comme nous le savons tous, et comme je l'ai déjà souligné dans la présente déclaration, la tâche dont le Secrétaire général et son représentant spécial devront s'acquitter dans les mois à venir est considérable. Je crois parler en votre nom à tous en faisant part au Secrétaire général de notre vif désir de le voir user de ses bons offices pour hâter encore davantage la réalisation des grands objectifs humanitaires que nous servons tous.

29. Préoccupés par la tragédie du peuple kampuchéen, nous ne pouvons cependant pas oublier la situation tout aussi désespérée des sans-abris et des affamés dans d'autres régions du monde, en particulier le sort affreux des millions de réfugiés en Afrique. Les profonds sentiments humanitaires que la Réunion a manifestés ne se limitent pas aux Khmers; ils s'adressent aux peuples du monde entier.

30. Au nom des participants de la Réunion, je prie le Secrétaire général de bien vouloir communiquer la présente déclaration à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la soumettre, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

31. Je prononce la clôture de la Réunion.

-----